



8, Rue de Rive, 1204 Genève
Tél. (022) 310 07 35, Fax (022) 310 07 39
www.arif.ch / e-mail info@arif.ch
TVA n° 597 247

PROGRAMME DU WEBINAIRE

"MANQUEMENTS CONSTATÉS : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET PÉNAUX"

Mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

CE SEMINAIRE EST DONNE EN VISIOCONFERENCE

13h40 Connection à la plateforme

Les participants devront se connecter sur une plateforme sécurisée au moyen d'une adresse e-mail individuelle préalablement communiquée. Une procédure illustrée sera adressée aux personnes inscrites.

14h00 Allocution de bienvenue par **Guy CHÂTELAIN**, membre du Comité de l'ARIF

14h10 **Me Nezam BAYAT**, Avocat, Division Enforcement, FINMA
Mme Ulina Bajraktaraj, membre de la Division Enforcement

« *La FINMA, l'Enforcement et sa pratique* »

15h05 **Me Carlo LOMBARDINI**, Associé chez PONCET TURRETTINI et Professeur Associé à la Faculté de droit et des sciences criminelles à l'Université de Lausanne

« *Risques pénaux de l'intermédiation financière* »

16h00 **Me Alexandre RICHA**, Associé chez ABR Avocats, Genève et Professeur associé de droit des affaires à l'Université de Lausanne, HEC Lausanne

« *Les procédures d'enforcement de la FINMA du point de vue de la défense* »

16h55 Questions et réponses

17h00 Clôture du webinaire

Tarifs (inclus TVA 7.7%)

Membres et auditeurs ARIF : CHF 474.-/pers. — Non-membres : CHF 592.-/pers.
Les membres du GSCGI bénéficient d'une réduction.